

DEPARTEMENT DU RHONE

COMMUNE DE VOURLES

<p>Nombre de conseillers : En exercice : 23 Présents : 20 Votants : 22</p> <p>Ont voté : Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0</p>	<p>L'an deux mil neuf, le vingt sept août à vingt heures trente minutes à Vourles, le Conseil municipal de Vourles dûment convoqué le vingt et un août, s'est réuni dans la salle du Conseil à Maison Forte, sous la présidence de Monsieur Serge FAGES, Maire.</p> <p>Étaient présents : Serge FAGES, Elisabeth MESNIER, Michel REGNIER, Pascale HAUK, Gérard GRANADOS, Catherine MAURIN, Jean-Jacques RUER, Annie FERNANDES, Sébastien BLANC, Dominique REGNIER Elyane CLOP, Christine DUSSURGET, Laurence MARTINEZ, Marie Thérèse PRALY, Lorraine BOYER, Laurent SAINT JALMES, Sylvain ARNAUD, Gianni DE BERNARDIS, Serge MICHAUT, Sabine BEGASSAT.</p> <p>Absents : Jérôme MONVAILLIER Paul REGARE, Cécile MATHAUD.</p> <p>Excusés : Jérôme MONVAILLIER, Paul REGARE, Cécile MATHAUD.</p> <p>Pouvoirs : Jérôme MONVAILLIER donne pouvoir à Serge FAGES, Paul REGARE donne pouvoir à Laurence MARTINEZ.</p> <p>Secrétaire de séance : Elisabeth MESNIER.</p>
--	---

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2009-068

SEANCE DU 27 AOÛT 2009

OBJET : Tarification Fête des Vourlois 2009

Monsieur le Maire rappelle que la Fête des Vourlois se déroulera le dimanche 11 octobre 2009. A cette occasion, un repas champêtre avec la vente de boissons est organisé, qui nécessite la vente de tickets.

Considérant que le produit de la vente de tickets de la Fête des Vourlois de l'année 2009 est encaissé par la régie de recettes diverses, il convient d'en fixer les tarifs.

Monsieur le Maire propose donc de fixer le tarif du repas champêtre ainsi que les tarifs des boissons vendues à la Fête des Vourlois de l'année 2009 comme suit :

PRESTATION	TARIFS EN €
Repas ADULTES	15
Repas ENFANTS (jusqu'à 12 ans) <i>(Menu spécifique)</i>	9
La bouteille de vin rouge	6

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de fixer les tarifs de la Fête des Vourlois 2009 comme ci-dessus indiqués.

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le
Et publication
Le
Le Maire,
Serge FAGES

Fait et délibéré les jours,
Mois, an et heure que susdits
et ont signé au registre les membres présents
Pour copie conforme,
Le Maire,
Serge FAGES